

Dépendance des personnes âgées en Ile-de-France : un tiers d'emplois supplémentaires d'ici 2020

De 2008 à 2020, le nombre d'emplois liés à la dépendance des personnes âgées devrait progresser de 31 % en Ile-de-France. Cette évolution est due à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes qui seraient accompagnées à leur domicile. En conséquence, ce sont les emplois d'aide à la vie quotidienne qui devraient progresser fortement. En institution, il s'agirait d'emplois davantage tournés vers les soins médicaux. Plus de la moitié des emplois seraient créés en grande couronne.

Sylvaine Drieux, Insee Ile-de-France

Entre 2008 et 2020, 44 100 Franciliens supplémentaires de 60 ans ou plus pourraient être confrontés à une perte d'autonomie, dont 37 500 vivraient à domicile et 6 600 en

institution (⇒■ Méthodologie et définitions).

D'ici 2020, le vieillissement de la population francilienne pourrait nécessiter la création de 23 100 emplois en équivalent

temps plein liés à la dépendance si le taux de recours aux aidants professionnels restait stable dans le temps ❶. Cela représenterait une progression de 31 % de ces emplois (⇒■ Champ de l'étude).

❶ 35 % des nouveaux emplois liés à la dépendance seraient des postes de personnels soignants

Catégorie de personnel	Evolution entre 2008 et 2020		Répartition des emplois (en %)	
	Emplois créés	En %	Emplois créés	En 2008
Personnel d'aide à la vie quotidienne :	13 200	36,6	57,1	48,1
- aides ménagères, aides à domicile, auxiliaires de vie	12 100	50,0	52,4	32,2
- agents de service et agents d'entretien	900	9,1	3,9	12,8
- personnel éducatif, social et d'animation	200	9,1	0,8	3,1
Personnel soignant :	8 000	28,3	34,6	37,7
- infirmier(ère)s	4 800	38,5	20,8	16,5
- autres personnels médicaux et paramédicaux	900	29,8	3,9	4,1
- aides-soignants	2 300	18,1	9,9	17,1
Autres (assistante sociale, éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien)	1 100	43,9	4,8	3,3
Personnel des services généraux	500	9,3	2,2	7,1
Personnel administratif	300	9,2	1,3	3,8
Emplois liés à la dépendance des personnes âgées créés entre 2008 et 2020	23 100	30,7	100,0	100,0

Lecture : les aides-soignants occupent 17,1 % des emplois liés à la dépendance des personnes âgées en 2008 ; leur effectif augmenterait de 18,1 % d'ici 2020, mais seulement 9,9 % des emplois créés d'ici 2020 leur seraient consacrés.

Méthodologie et définitions

Est considérée comme dépendante, une personne qui a besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (s'habiller, se déplacer, faire sa cuisine...). La dépendance est mesurée par la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources), grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans ou plus.

Le degré de dépendance est défini selon 4 Groupes-Iso-Ressources (GIR)

Les groupes 1 et 2 concernent les personnes fortement dépendantes, confinées au lit ou au fauteuil, et ayant perdu soit toute autonomie (mentale et locomotrice : GIR 1) nécessitant alors une présence continue d'intervenants soit une partie seulement de cette autonomie (mentale ou locomotrice : GIR 2) entraînant une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante.

Les groupes 3 et 4 concernent les personnes atteintes de dépendance légère qui ont conservé leur autonomie mentale et partiellement leur autonomie locomotrice ; l'accomplissement de certaines actions requiert, à des degrés divers, la présence d'aidants (pour la toilette, l'habillement, les repas).

Les projections d'emploi sont obtenues à partir des projections de population potentiellement dépendante par application de taux de recours issus de sources administratives et d'enquêtes nationales.

La répartition par mode de vie est obtenue à partir du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) 2011, de l'enquête auprès des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) 2007, des enquêtes Handicaps-Santé et du recensement de la population 2007. Elle est constante tout au long de la période par sexe, âge et niveau de dépendance.

Pour l'emploi à domicile, pour chaque catégorie professionnelle, on applique un taux de recours et un temps de soin moyen supposés constants sur la période de projection, en tenant compte du sexe, de l'âge et de l'intensité du handicap (Groupe Iso-Ressources). Ces données proviennent de l'enquête Handicaps-Santé 2008-2009 ainsi que des rapports d'activité des Services de Soins Infirmiers A Domicile de la DREES (SSIAD).

En institution, pour chaque sexe et âge, on multiplie la population potentiellement dépendante par un taux d'encadrement issu de l'enquête EHPA 2007.

Les taux de recours aux aidants professionnels, constants lors de la période récente, ont donc été maintenus constants sur la période de projection. Les hypothèses ne tiennent pas compte de l'augmentation potentielle des taux de recours aux aidants professionnels qui serait liée au moindre recours aux aidants familiaux. Le nombre d'emplois définis dans l'article est donc un minorant du nombre d'emplois créés d'ici 2020.

Les emplois liés à la dépendance sont souvent des emplois à temps partiel, surtout à domicile. Pour éviter de compter une même personne plusieurs fois, on mesure l'emploi en **équivalent temps plein (ETP)** : c'est le nombre total d'heures travaillées dans l'année divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées à plein temps.

Le **personnel à domicile** est ventilé en 5 catégories :

- infirmiers, services de soins infirmiers ;
- aides-soignants ;
- autres professionnels paramédicaux (ergothérapeutes, kinésithérapeutes...) ;
- aides ménagères, aides à domicile et auxiliaires de vie sociale, gardes à domicile, services de portage ;
- autres (assistantes sociales, éducateurs spécialisés, psychologues, psychomotriciens).

Le **personnel en institution** est ventilé en 8 catégories :

- le personnel de direction ;
- le personnel des « services généraux (hors ménage) », incluant les agents de cuisine, de diététique, etc. ;
- le personnel d'encadrement ;
- le personnel éducatif, pédagogique, social et d'animation (hors aides médico-psychologiques) ;
- le personnel médical et paramédical (hors infirmier DE et aide-soignant) ;
- le personnel infirmier DE ;
- les aides-soignants ;
- les agents de service hospitalier et agents de service, ayant pour fonction l'entretien du linge, le nettoyage des locaux et la distribution des repas.

Le **personnel soignant** regroupe le personnel médical et paramédical, le personnel infirmier et les aides-soignants.

Le **personnel d'aide à la vie quotidienne** regroupe les aides à domicile, aides ménagères, auxiliaires de vie, les agents hospitaliers ou de service et les personnels d'animation.

Le **personnel administratif** regroupe les personnels de direction et d'encadrement.

Champ de l'étude

La présente étude se fonde exclusivement sur les projections de personnes âgées dépendantes et d'emplois liés à cette dépendance à l'horizon 2020.

Or, plus globalement, d'ici 2020, si l'on tient compte de l'ensemble des personnes âgées de 60 ans ou plus en institution (qu'elles soient dépendantes ou non), les **besoins supplémentaires** en personnels sont estimés à + 35 000 « emplois-temps-plein » pour un nombre de résidents supplémentaires de 68 500 ; ce nombre de résidents supplémentaires prend en compte non seulement l'estimation des personnes âgées dépendantes mais aussi celle des personnes souffrant de diverses pathologies ou ayant des conditions d'existence les contraignant à recourir à un établissement professionnalisé.

Départements	Champ de l'étude			
	Evolution entre 2008 et 2020		Evolution entre 2008 et 2020	
	Du nombre de personnes âgées dépendantes de 60 ans ou plus	Du nombre d'emplois liés à ces personnes âgées	Du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus dépendantes à domicile, dépendantes ou non en institution	Du nombre d'emplois liés à ces personnes âgées
Paris	4 100	2 000	4 200	2 000
Hauts-de-Seine	5 900	3 200	10 100	5 400
Seine-Saint-Denis	4 900	2 500	7 100	3 600
Val-de-Marne	5 200	2 800	8 300	4 100
Petite couronne	16 000	8 500	25 500	13 100
Seine-et-Marne	6 200	3 100	9 300	4 700
Yvelines	6 700	3 700	11 000	5 900
Essonne	5 800	3 100	9 700	5 000
Val-d'Oise	5 300	2 700	8 800	4 300
Grande couronne	24 000	12 600	38 800	19 900
Ensemble	44 100	23 100	68 500	35 000

Source : Insee ; Enquête Handicaps-Santé 2008-2009 ; Projection Omphale 2010

Les personnels d'aide à la vie courante constitueraient 57 % des emplois créés

Sur les 23 100 emplois liés à la dépendance des personnes âgées créés d'ici 2020, 13 200 seraient des emplois de personnels accompagnant les personnes âgées dépendantes pour les actes de la vie courante. Il s'agit essentiellement d'aides ménagères, d'aides à domicile qui facilitent la vie des personnes âgées même faiblement dépendantes pour les

actes de la vie quotidienne (toilette, courses, ménage...). En 2008, les emplois d'aide à la vie quotidienne représentent 48 % des emplois induits par la dépendance des personnes âgées ; en 2020, cette part passerait à 50,3 %.

Plus du tiers des nouveaux emplois seraient des emplois de personnels soignants. Les infirmières composeraient l'essentiel de ces nouveaux personnels soignants, surtout à domicile (60 % des nouveaux emplois des personnels soignants).

Les autres emplois seraient occupés par des personnels administratifs, d'encadrement ou des services généraux (vie quotidienne en institution : entretien, cuisine...).

Le nombre d'emplois à domicile multiplié par 1,5 d'ici 2020

En Ile-de-France, le nombre d'emplois liés à la dépendance créés pour aider les personnes âgées à domicile augmenterait de 50 % contre 10 % seulement en

2 Les personnels d'aide à la vie quotidienne représenteraient 57 % des emplois créés d'ici 2020

Catégorie de personnel	Répartition des emplois créés entre 2008 et 2020					
	Emplois à domicile		Emplois en institution		Emplois créés	
	En emplois	En %	En emplois	En %	En emplois	En %
Personnel d'aide à la vie quotidienne	12 100	52,6	1 100	4,7	13 200	57,3
Personnel soignant	6 700	28,9	1 300	5,8	8 000	34,7
Autres (assistante sociale, éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien)	1 100	4,7	0	0,0	1 100	4,7
Personnel des services généraux	0	0,0	500	2,2	500	2,2
Personnel administratif	0	0,0	300	1,1	300	1,1
Emplois liés à la dépendance des personnes âgées créés entre 2008 et 2020	19 900	86,2	3 200	13,8	23 100	100,0

Lecture : 28,9 % du total des emplois créés seraient des emplois de personnel soignant à domicile.

Source : Insee ; Enquête Handicaps-Santé 2008-2009 ; Projection Omphale 2010

Projection de population potentiellement dépendante en 2020

En 2007, 1,9 million de personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en Ile-de-France, soit 17 % de la population régionale (22 % en France métropolitaine). En Ile-de-France, elles pourraient être 2,5 millions en 2020, si l'espérance de vie poursuivait sa croissance actuelle et si les comportements migratoires observés entre 2000 et 2008 demeuraient inchangés. La part des Franciliens âgés de 75 à 84 ans augmenterait de 5,5 % et celle des personnes âgées de 85 ans ou plus augmenterait de 70 %.

Le nombre des personnes âgées potentiellement dépendantes augmenterait de près d'un tiers

Le vieillissement important de la population entraînerait une augmentation du nombre de Franciliens de plus de 60 ans potentiellement dépendants. D'ici 2020, 48 000 Franciliens supplémentaires seraient alors concernés par la dépendance (+ 30,6 %), dont 38 500 personnes âgées de 75 ans ou plus (+ 32 %).

Au-delà de 60 ans, les femmes sont majoritaires dans la population francilienne dépendante en 2007. Elles représentent 64 % des personnes dépendantes âgées de 75 à 84 ans et 78 % de celles de 85 ans ou plus. Elles sont plus nombreuses que les hommes dans la population âgée et ont un taux de dépendance plus élevé que les hommes à chaque âge. Même si l'espérance de vie des hommes rattrape peu à peu celle des femmes, les femmes resteraient très majoritaires parmi les Franciliens dépendants : elles constitueraient encore 70 % des personnes dépendantes de 75 ans ou plus en 2020.

Toutefois, la forte augmentation du nombre d'hommes de 75 ans ou plus d'ici 2020 (+ 33,5 % contre seulement + 16 % pour les femmes) se traduirait par une croissance plus rapide du nombre de dépendants masculins que féminins (+ 35,7 % contre + 28,1 %).

Forte progression des personnes âgées dépendantes à domicile

En 2020, sur dix Franciliens dépendants de 75 ans ou plus, seuls quatre résideraient en institution. L'augmentation du nombre de personnes y serait faible (+ 5 200) par rapport au nombre de personnes qui resteraient à leur domicile (+ 33 200). Les personnes demeureraient plus longtemps au domicile et entreraient en institution plus tardivement, en cas de dépendance « lourde ». Même pour les personnes dépendantes, âgées de 90 ans ou plus, c'est la vie au domicile qui se développerait le plus (+ 17 600 entre 2007 et 2020).

La grande couronne davantage concernée par la croissance de la dépendance en 2020

En 2007, 17 % des Franciliens de 75 ans ou plus sont potentiellement dépendants.

La part des personnes âgées de 75 ans ou plus, vivant en institution, ne cesserait de diminuer à l'horizon 2020 au profit du maintien à domicile dans tous les départements franciliens. Le nombre de personnes dépendantes, âgées de 75 ans ou plus, restant à domicile, progresserait de 10 % à Paris. En petite couronne, le nombre de personnes âgées dépendantes à domicile augmenterait de 55 % et en grande couronne de 92 %.

En 2020, plus de huit Franciliens potentiellement dépendants supplémentaires sur dix ont plus de 85 ans

Répartition des Franciliens supplémentaires de 60 ans ou plus, dépendants ou non, selon leur âge (en %)

	Population des 60 ans ou plus		Personnes âgées dépendantes	
	En effectif	En %	En effectif	En %
60-74 ans	433 697	73,4	9 521	19,8
75-84 ans	29 070	4,9	-2 661	-5,5
85 ans ou plus	128 424	21,7	41 179	85,7
Total	591 191	100,0	48 039	100,0

Source : Insee - Enquête Handicaps Santé 2008-2009 ; Projection Omphale 2010

institution d'ici 2020 (⇒■ Projection de population potentiellement dépendante en 2020).

Sous l'hypothèse que les Franciliens restent autonomes à un âge de plus en plus élevé, la part des personnes âgées dépendantes restant à leur domicile progresserait de 6,5 points d'ici 2020. L'accompagnement à domicile de ces personnes âgées dépendantes nécessiterait une augmentation importante du nombre d'emplois ; d'ici 2020, 86 % des nouveaux emplois liés à la dépendance, seraient des emplois à domicile et 14 % des emplois en institution 🧑🏻➡️🏠➡️🏢.

Les personnels soignants représenteraient 34 % des emplois créés à domicile et 41 % des emplois créés en institution d'ici 2020. La part déjà importante des personnels soignants dans l'ensemble des établissements et le faible accroissement de la population dépendante en institution à l'horizon 2020 expliquerait l'augmentation limitée des emplois de cette catégorie dans les établissements spécialisés. A domicile, la présence de psychomotriciens, de psychologues, d'éducateurs spécialisés et d'assistantes sociales permettrait d'accompagner le travail des personnels soignants en aidant les personnes âgées dépendantes à rester le plus longtemps possible dans leur environnement habituel.

Les professionnels remplaceraient une partie des aidants familiaux

Les professionnels ne sont pas les seuls à accompagner les personnes âgées dépendantes à domicile. Selon l'étude Pixel [1], les aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer peuvent être répartis en deux groupes principaux : les conjoints (51 %) âgés en moyenne de 71 ans et les enfants (45 %) âgés en moyenne de 52 ans, dont le parent a, en moyenne, 82 ans. Toutefois, les aidants familiaux potentiels, notamment les conjoints, vieilliraient d'ici 2020. Ils seraient alors susceptibles d'être eux-mêmes dépendants et donc moins disponibles pour leurs proches entrant dans une phase de dépendance lourde (⇒■ Former et valoriser les aidants professionnels).

Former et valoriser les aidants professionnels

Pour compenser la baisse du nombre d'aidants familiaux et pallier leur épuisement, il faut disposer de professionnels compétents et suffisamment nombreux. La formation du personnel accompagnant les personnes âgées en perte d'autonomie, en institution et au domicile, doit être renforcée et améliorée.

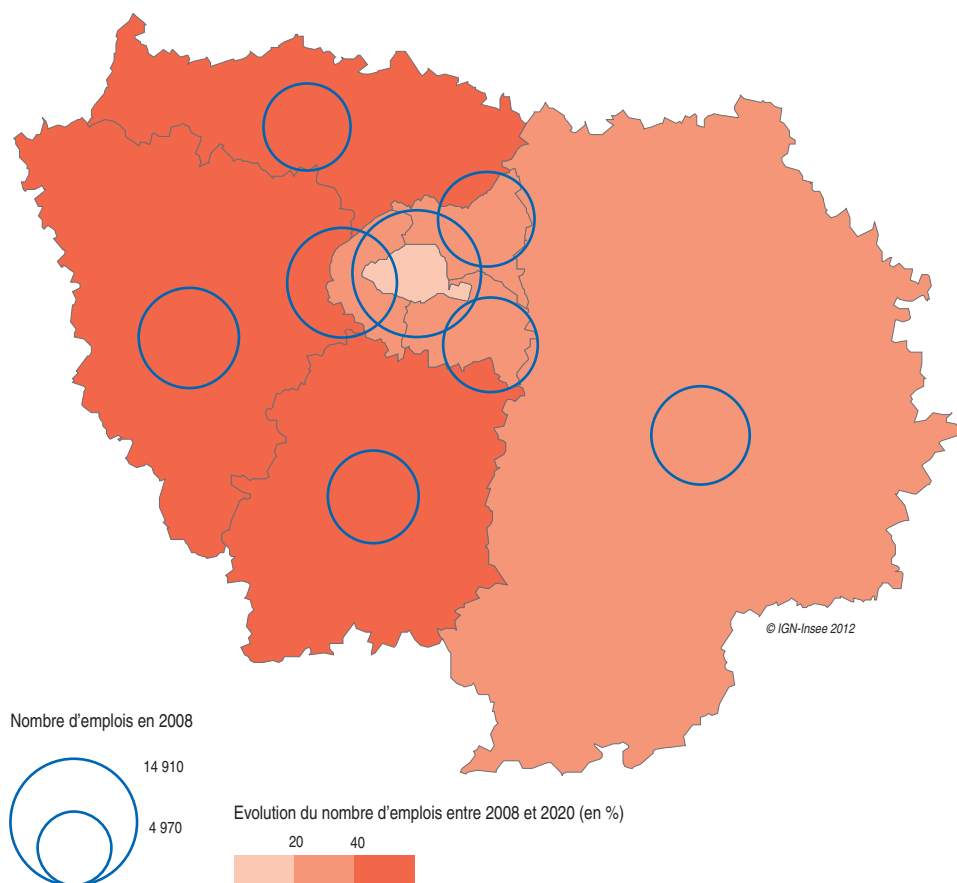
En Ile-de-France, les formations sont nombreuses mais encore insuffisantes en infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens... Les manques sont particulièrement importants dans le secteur du médico-social qui n'est pas le plus attractif en termes de conditions d'activité et de rémunération.

De plus, en Ile-de-France, le coût de la vie est plus élevé que dans les autres régions. Ainsi, les établissements et les services de la région sont, plus qu'ailleurs, confrontés à des difficultés de recrutement, de turn-over et de postes vacants.

La formation continue contribue à valoriser les métiers de l'aide à la perte d'autonomie en favorisant le développement et la diversification des compétences des salariés. Disposer d'une vision précise des besoins permet de mieux orienter l'appareil de formation tant sur les plans quantitatif que qualitatif.

Le SROMS (schéma régional d'organisation médico-social), en cours d'élaboration, a pour objectif d'améliorer le contenu et l'organisation des formations et donc la qualité du système de santé. Il proposera, par exemple, des actions pour promouvoir ces métiers auprès des écoles d'infirmières et autres professionnels, des établissements d'enseignement et de Pôle emploi. Il favorisera le rapprochement entre écoles et structures médico-sociales pour l'accueil en stage des étudiants des filières concernées, tout en leur assurant de bonnes conditions d'encadrement. Il favorisera les échanges entre équipes médico-sociales et hospitalières.

3 31 % d'emplois supplémentaires induits par la dépendance des personnes âgées d'ici 2020



De plus, certains phénomènes sociologiques viennent fragiliser les aidants familiaux. Les familles recomposées, la baisse du nombre d'enfants, l'augmentation des divorces après 60 ans, le développement du travail féminin, ou encore la plus grande mobilité géographique des jeunes sont autant de facteurs générationnels qui réduisent considérablement la disponibilité des aidants familiaux pour leurs proches en perte d'autonomie. Le nombre d'aidants informels augmenterait de façon moins importante que les personnes à aider.

Le recours à des personnels qualifiés pour la dépendance à domicile serait alors soumis à une forte croissance (⇒■ Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en Ile-de-France).

Plus de la moitié des emplois seraient créés en grande couronne

Les emplois liés à la dépendance des personnes âgées progresseraient de 39 % en grande couronne contre 31 % en petite couronne et 13 % à Paris 3. Ceci s'explique par l'augmentation plus forte du nombre de personnes âgées dépendantes en grande couronne. Ainsi, 54 % des emplois y seraient créés 4.

4 Plus de la moitié des emplois créés d'ici 2020 seraient situés en grande couronne

	Répartition des emplois créés			Répartition des emplois	
	Institution	Domicile	Ensemble	2008	2020
Paris	12,5	8,0	8,7	19,8	17,2
Petite couronne	28,1	38,7	37,2	36,9	37,0
Grande couronne	59,4	53,3	54,1	43,3	45,8
Ile-de-France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee ; Enquête Handicaps-Santé 2008-2009 ; Projection Omphale 2010

En 2020, 46 % des emplois liés à la dépendance des personnes âgées seraient situés en grande couronne contre 43 % en 2008. La part de la petite couronne resterait stable avec 37 % des emplois

Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en Ile-de-France

A partir des priorités définies par les différents plans nationaux, l'ARS procède, en lien avec ses principaux partenaires, à une analyse des besoins de la population âgée, dresse un état de l'offre médico-sociale existante et en détermine les perspectives d'évolution.

Le **PRIAC** est l'outil dont disposent les ARS pour adapter et développer l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap. Depuis la Loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires) de 2009, ce programme fait apparaître les moyens financiers dont va disposer chaque ARS, et ce de manière certaine sur l'année en cours et les deux suivantes. Ces crédits sont issus de l'Assurance Maladie et sont utilisés pour la création de places nouvelles, la médicalisa-

tion des établissements existants et la restructuration de l'offre.

Le PRIAC traduit, par le biais de la répartition de ces moyens entre départements et les différents modes de prise en charge, les objectifs prioritaires de l'ARS au regard des évolutions démographiques prévisibles et des disparités territoriales constatées de l'offre en faveur des personnes âgées. Il est le fruit d'une concertation avec les Conseils généraux, les fédérations d'établissements et services ainsi que les représentants des professionnels et des usagers afin de trouver un consensus régional autour de grandes orientations :

- favoriser la vie à domicile par le développement de services et de formes alternatives d'accueil ;

- assurer un hébergement de qualité par la poursuite de la médicalisation des EHPAD existants (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et la création de places nouvelles ;

- améliorer l'articulation entre les services et établissements médico-sociaux, sociaux et sanitaires (filiales gériatriques, hospitalisation à domicile, réseaux de santé, établissements de santé) pour assurer la continuité et la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

La programmation de moyens nouveaux qui apparaît dans le PRIAC servira à définir la volumétrie de places d'établissements et services pour personnes âgées dépendantes.

liés à la dépendance des personnes âgées dépendantes tandis que celle de Paris diminuerait de 3 points passant de 20 % à 17 %.

Ce sont principalement les emplois à domicile qui augmenteraient  5. En Seine-et-Marne, la croissance des emplois à domicile serait de 87 %, soit 10 à 15 points au-dessus de l'évolution des emplois dans les autres départements de grande couronne. A l'inverse, les emplois en institution dans ce département ne progresseraient que de 6 %, soit moitié moins que dans les trois autres départements de grande couronne.

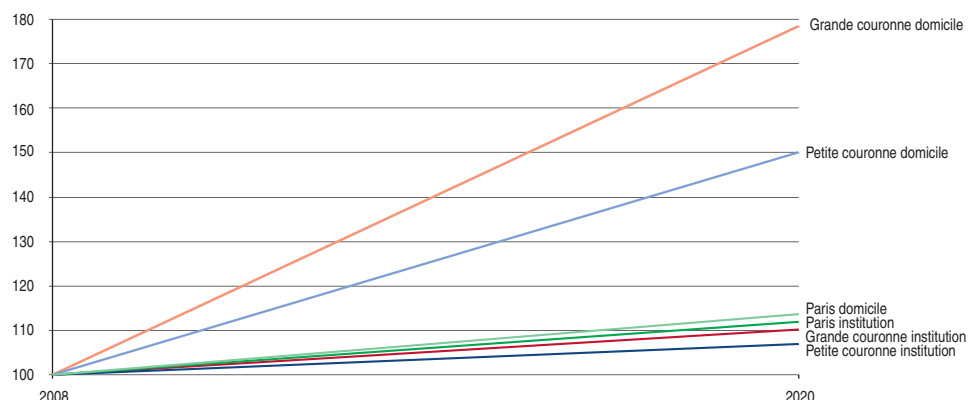
Dans les Hauts-de-Seine, les emplois à domicile progresseraient plus rapidement que dans les autres départements

de petite couronne (58 % contre 50 %). En Seine-Saint-Denis, ce sont les em-

ploi en institution qui augmenteraient deux fois plus vite (14 % contre 7 %).

5 Les emplois à domicile progresseraient fortement en grande couronne

Evolution des emplois liés à la dépendance des personnes âgées
Base 100 en 2008



Source : Insee ; Enquête Handicaps-Santé 2008-2009 ; Projection Omphale 2010

Pour en savoir plus

De Biasi, K. Virot P. : « Une croissance modérée du nombre de Parisiens âgés dépendants à l'horizon 2030 », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 385, février 2012.

Drieux S. : « Projections de population dépendante à l'horizon 2030 en Ile-de-France ; 76 600 personnes âgées potentiellement dépendantes supplémentaires d'ici 2030 », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 377, décembre 2011.

[1] **Etude Pixel** : « L'entourage familial des patients atteints de la maladie d'Alzheimer », Novartis, Service Santé et proximologie, 2002.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-Le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2012

Directrice de la publication : Sylvie Lagarde
Comité de rédaction : Patrick Hernandez
Chefs de projet : Corinne Martinez et Guillemette Buisson
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1239352

Dépôt légal : 2^e semestre 2012

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france